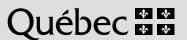
# BUDGET DE DÉPENSES 2013-2014

Message du président du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires







Message du président du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires

#### Budget de dépenses 2013-2014

Message du président du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires

Dépôt légal - Novembre 2012 Bibliothèque et Archives nationales du Québec Bibliothèque et Archives Canada

ISSN 1498-5209 (imprimé) ISSN 1929-1183 (en ligne) ISBN 978-2-550-66443-7 (imprimé) ISBN 978-2-550-66444-4 (en ligne)

### **TABLE DES MATIÈRES**

MESSA	AGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR	7
RENSE	EIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
LES DI	ÉPENSES BUDGÉTAIRES 2012-2013 ET LE BUDGET DE DÉPENSES 2013-2014	21
1.	Les dépenses budgétaires 2012-2013	21
	1.1 Les mesures mises en œuvre pour respecter l'objectif de dépenses de programmes en 2012-2013	21
	1.2 L'évolution des dépenses budgétaires 2012-2013 du gouvernement	22
2.	Le Budget de dépenses 2013-2014	23
	2.1 Les mesures mises en œuvre pour respecter l'objectif de dépenses de programmes en 2013-2014	23
	2.2 La variation des dépenses de programmes en 2013-2014	24
Annexo	e ation entre le Budget de dépenses 2013-2014 et la dépense probable 2012-2013	30

### MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

#### MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

#### INTRODUCTION

Le premier budget de dépenses de notre gouvernement constitue la pierre angulaire de sa stratégie de retour à l'équilibre budgétaire. Il illustre clairement la rigueur avec laquelle nous entendons gérer les ressources mises à notre disposition. La situation budgétaire actuelle exige un coup de barre important afin de restaurer la discipline nécessaire à la gestion des fonds publics.

En effet, une impasse de 1,1 milliard de dollars doit être résorbée du côté des dépenses en 2012-2013. Le portrait est tout aussi préoccupant pour les prochaines années. Cela s'explique par un relâchement dans le contrôle des dépenses au cours des derniers mois.

Dans ce contexte, en conformité avec les priorités de notre gouvernement, le budget de dépenses 2013-2014 poursuit les objectifs suivants :

- Résoudre l'impasse budgétaire tout en protégeant les services à la population;
- Rétablir la rigueur dans la gestion des dépenses publiques et des investissements dans les infrastructures publiques;
- Combattre la corruption dans l'attribution des contrats afin, notamment, de rétablir la confiance des citoyens dans les institutions publiques.

Tous les ministères et organismes budgétaires devront faire preuve de rigueur et respecter méthodiquement les cibles de dépenses qui leur ont été signifiées. Les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux devront également faire leur juste part en améliorant leur efficacité et leur efficience. Un effort global de réduction des dépenses totalisant 200 millions de dollars pour 2013-2014 leur sera ainsi demandé.

Par ailleurs, les investissements en infrastructures contribuent fortement à la croissance de la dette. Ils exercent ainsi une pression importante sur les dépenses du gouvernement en raison de la hausse du service de la dette qui en découle. Entre le 31 mars 2003 et le 31 mars 2012, la dette a augmenté de 54 milliards de dollars et plus de la moitié de cette augmentation provient des investissements en infrastructures. Or, notre gouvernement a constaté des déficiences majeures sur le plan de la gestion des projets d'infrastructure ainsi que des révisions de coûts considérables pour plusieurs projets depuis leur première inscription au Plan québécois des infrastructures (PQI).

Dans ce contexte, j'ai demandé à Infrastructure Québec de confier à une firme externe un mandat d'étude afin d'obtenir un portrait neutre et impartial de la situation. Les résultats de cette étude sont sévères et amènent notre gouvernement à proposer une révision majeure du cadre de planification et du processus de gestion des investissements, ainsi que des pratiques contractuelles. Le gouvernement proposera également un équilibre plus juste entre les investissements en infrastructures, d'une part, et la capacité de payer des contribuables québécois, d'autre part.

Enfin, un meilleur contrôle des coûts commence par une lutte sans merci à la corruption. Il faut encourager les bonnes pratiques d'affaires et l'intégrité des entreprises qui transigent avec l'État. C'est pourquoi le gouvernement a déposé, dans les semaines qui ont suivi son arrivée au pouvoir, le projet de loi n° 1 sur l'intégrité en matière de contrats publics.

#### UNE SITUATION BUDGÉTAIRE DIFFICILE

L'impasse budgétaire laissée par le gouvernement précédent au niveau des dépenses était de 1,1 milliard de dollars pour l'exercice 2012-2013. De plus, ce gouvernement ne respectait pas les cibles budgétaires qu'il se fixait lors du dépôt de ses budgets de dépenses. Ainsi, la croissance confirmée aux comptes publics était systématiquement plus élevée que celle initialement prévue au budget de dépenses. L'écart observé au cours des cinq dernières années se situait en moyenne à plus de 1 milliard de dollars.

Croissance initiale et croissance réelle des dépenses de programmes depuis 2007-2008<sup>1</sup> (en millions de dollars)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Moyenne
Croissance annoncée au budget de dépenses	2 033,2	2 312,5	2 589,1	1 792,1	1 465,0	2 038,4
Croissance confirmée aux comptes publics	3 057,2	3 914,9	4 179,2	2 668,8	1 683,8	3 100,8
Écart	1 024,0	1 602,4	1 590,1	876,7	218,8	1 062,4

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Par rapport à la dépense probable de l'année précédente.

La situation budgétaire actuelle découle d'un laisser-aller dans le contrôle des dépenses au cours des derniers mois et de l'incapacité du gouvernement précédent de réaliser plusieurs des mesures prévues à son plan de retour à l'équilibre budgétaire, par exemple :

- La cible d'économie récurrente de 200 millions de dollars à réaliser par des mesures ciblées dans la Stratégie de transformation et d'optimisation des ressources informationnelles (STORI) révèle jusqu'ici un potentiel de rationalisation nettement inférieur tant pour l'exercice 2012-2013 que 2013-2014;
- Le plan d'optimisation de la gouvernance des réseaux de l'éducation promis par le gouvernement précédent et devant résulter de l'évaluation des structures et des processus amorcée en 2010-2011 n'a pas encore été déposé;
- Le projet de regroupement et de spécialisation, sur une base régionale, des laboratoires en santé, duquel étaient attendues des économies de 50 millions de dollars en 2012-2013, accuse un retard considérable étant donné que les contraintes logistiques de mise en œuvre se révèlent beaucoup plus importantes que prévu.

#### Gestion déficiente des investissements en infrastructures

La hausse importante des investissements en infrastructures depuis 2007 a également un impact considérable sur le niveau des dépenses puisque les ministères doivent allouer une part de plus en plus grande de leur budget au service de la dette. En outre, des révisions moyennes de coûts de 78 % ont été constatées pour 18 projets stratégiques pour le Québec. Par ailleurs, l'ensemble des projets de plus de 40 millions de dollars inscrits au PQI 2011-2016 et apparaissant à au moins un PQI antérieur montre des relèvements moyens de 56 %.

Pourtant, à l'automne 2011, le vérificateur général avait sonné l'alarme en précisant que les vérifications effectuées depuis 2004 lui avaient permis de relever plusieurs failles dans la gestion de projets d'immobilisations ou d'infrastructure publique, desquelles découlaient d'importants risques de dépassement de coûts.

## RESPECT DES CIBLES DE DÉPENSES ET RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE DÈS 2013-2014

#### 1. LIMITER LA CROISSANCE DES DÉPENSES À 1,8 % EN 2013-2014

Malgré une situation budgétaire et économique plus difficile qu'anticipé, notre gouvernement maintient les cibles de dépenses prévues au dernier budget pour 2012-2013 et 2013-2014. Ainsi, la hausse des dépenses de programmes est contenue à 1,9 % en 2012-2013 et leur niveau atteindra 62 642 millions de dollars. En 2013-2014, le niveau de dépenses est limité à 63 791 millions de dollars, soit une croissance de 1,8 % par rapport à la dépense probable de l'année précédente. Il s'agit du taux de croissance le plus bas des quatorze dernières années, ce qui représente évidemment un défi de taille pour l'ensemble des ministères et organismes.

Le budget de dépenses 2013-2014 constitue la pierre angulaire de la stratégie de retour à l'équilibre budgétaire. Le gouvernement s'assure ainsi de reprendre la maîtrise des dépenses publiques et se donne les moyens de s'attaquer rapidement au problème du poids de la dette.

#### 2. PRIORISER LA SANTÉ, L'ÉDUCATION ET LA FAMILLE

Le gouvernement entend accorder une part importante de la croissance des dépenses à la Santé, à l'Éducation et à la Famille.

Répartition de la croissance des dépenses de programmes 2013-2014 (en millions de dollars)

	Budget de dépenses	Dépense probable	Variation	
	2013-2014	2012-2013	М\$	%
Santé et Services sociaux	31 258,3	30 2 19,2	1 039,1	3,41
Éducation, Loisir et Sport	10 205,4	10 022,5	182,9	1,8
Enseignement supérieur, Recherche, Science et Technologie	6 337,0	6 2 1 5, 3	121,7	2,0
Famille	2 474,4	2 397,1	77,3	3,2
Autres portefeuilles	13 815,9	13 937,9	(122,0)	(0,9)
Économies à réaliser par les entités consolidées subventionnées <sup>2</sup>	(100,0)	-	(100,0)	-
Crédits périmés escomptés	(200,0)	(150,0)	(50,0)	-
Total	63 791,0	62 642,0	1 149,0	1,8

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> En incluant les dépenses financées par le FINESSS, le taux de croissance passe à 4,8 %.

### Croissance de 4,8 % du budget de la Santé et des Services sociaux, incluant la contribution du FINESSS

Pour 2013-2014, le secteur de la Santé et des Services sociaux dispose d'un budget de 31 258 millions de dollars, auquel s'ajoute la contribution de 1 449 millions de dollars du Fonds de financement des établissements de la santé et des services sociaux (FINESSS), ce qui correspond à une croissance de 4,8 % par rapport à la dépense probable 2012-2013.

Une marge de manœuvre supplémentaire découlera des révisions qui seront apportées aux dépenses d'assurance médicaments, dont l'abolition de la règle qui prévoit qu'un médicament innovateur est remboursé à son plein prix pendant 15 ans à compter de son inscription à la liste de médicaments. Cela permettra de financer la croissance des coûts de système ainsi que les initiatives découlant de la priorité du nouveau gouvernement qui consiste à faciliter l'accès rapide aux services de première ligne.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Un effort équivalent est demandé aux entités consolidées non subventionnées.

Croissance de 1,8 % du budget de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et de 2,0 % du budget de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

Le budget alloué au secteur de l'Éducation, du Loisir et du Sport en 2013-2014 est de 10 205 millions de dollars, en croissance de 183 millions de dollars, soit de 1,8 % par rapport à la dépense probable 2012-2013. Par ailleurs, à cette croissance s'ajouteront 76 millions de dollars transférés en cours d'année à partir de la provision pour l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. En tenant compte de ce montant, la croissance est plutôt de 259 millions de dollars, soit de 2,6 %. Ceci permettra notamment d'améliorer la qualité des services offerts et de financer la croissance des coûts de système.

De plus, ce niveau de croissance tient compte d'une réduction de 150 millions de dollars à la suite du recentrage du programme de péréquation scolaire que le ministre des Finances et de l'Économie annonce aujourd'hui. Cette révision du programme a pour effet de rétablir son objectif d'équité fiscale et d'accorder plus de pouvoirs décisionnels et également d'imputabilité aux commissaires scolaires. Les commissions scolaires qui verraient leur subvention de péréquation réduite devraient normalement pouvoir diminuer d'autant la portion de leurs dépenses n'affectant pas les services aux élèves.

D'autre part, le budget octroyé à l'Enseignement supérieur, à la Recherche, à la Science et à la Technologie atteint 6 337 millions de dollars pour une croissance de 2,0 % par rapport à la dépense probable 2012-2013. La croissance du volet Enseignement supérieur est de 2,7 %. Pour sa part, le volet Recherche, Science et Technologie diminue de 11,0 % en raison de la fin de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013 (SQRI 2010-2013). Toutefois, le Ministère dispose des budgets pour assurer la transition entre la fin de la SQRI 2010-2013 et la mise en place de la nouvelle Politique nationale de la recherche et de l'innovation.

Le budget cumulé des secteurs Éducation, Loisir, Sport et Enseignement supérieur atteint 16 232 millions de dollars, en croissance de 2,2 % par rapport à la dépense probable 2012-2013.

#### Croissance de 3,2 % du budget alloué à la Famille

En 2013-2014, le budget du secteur Famille atteint 2 474 millions de dollars, soit une croissance de 3,2 % par rapport à la dépense probable 2012-2013. Il permet notamment de financer l'ajout des places requises en vue de compléter le développement du réseau des services de garde d'ici quatre ans.

#### Diminution globale de 0,9 % des autres portefeuilles

Le budget des autres portefeuilles est réduit globalement de 122 millions de dollars en 2013-2014, une baisse de 0,9 % par rapport à la dépense probable 2012-2013. Certains secteurs sont tout de même en hausse, dont la Culture qui bénéficie d'une croissance de 2,1 %.

#### DES GESTES STRUCTURANTS AFIN DE FAVORISER UNE SAINE GESTION DES RESSOURCES PUBLIQUES

#### 1. AMÉLIORER LA GESTION DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE

#### Amélioration de la planification et de la gestion des projets d'infrastructure

Une planification rigoureuse et une saine gestion des investissements en infrastructures sont incontournables, notamment en raison des répercussions importantes qu'ils ont sur le niveau des dépenses et de la dette du gouvernement. Des déficiences importantes ont pourtant été relevées dans la planification et la gestion des projets d'infrastructure, lesquelles se sont traduites par des révisions de coûts significatives dans plusieurs projets stratégiques. Dans ce contexte, j'ai demandé à Infrastructure Québec de mandater une firme externe afin obtenir une vision neutre et impartiale du problème.

La firme SECOR-KPMG a ainsi réalisé un audit de certains projets critiques et analysé les façons de faire du gouvernement précédent quant à la planification et à la gestion des investissements en infrastructures. Le rapport SECOR-KPMG, qui a été rendu public récemment, confirme la présence de déficiences importantes dans la planification et la gestion des projets, notamment :

- Absence de vision globale et à long terme du développement des projets d'infrastructure;
- Capacité limitée d'analyse et manque d'expertise en gestion de portefeuille de projets;
- Planification déficiente des projets ne permettant pas de s'assurer de choix éclairés;
- Ressources disponibles mal utilisées;
- Absence de cadre de gestion rigoureux pour les projets de moindre envergure;
- Gestion contractuelle déficiente.

Les constats sont sévères et démontrent l'importance d'agir rapidement pour redresser la situation. Le gouvernement présente donc dès maintenant son plan d'action avec comme objectif de ramener la rigueur et de mettre en place des pratiques exemplaires en matière de gestion des projets d'infrastructure.

#### 2. COMBATTRE LA CORRUPTION

La lutte contre la corruption constitue la priorité de notre gouvernement. Il sera intraitable sur cette question et entend réaliser les gestes nécessaires pour que les fonds publics soient à l'abri des pratiques malhonnêtes. Le gouvernement entend envoyer un message clair aux entreprises à l'effet que l'intégrité, au Québec, c'est payant.

Un projet de loi sur l'intégrité en matière de contrats publics a récemment été déposé à cet effet. En vertu de ce projet de loi, toute entreprise qui souhaite contracter avec un organisme public, une société d'État ou une municipalité devra démontrer qu'elle et ses dirigeants font preuve d'intégrité et de probité, et qu'elle mérite la confiance du public.

En plus de l'exclusion en raison d'une condamnation à certaines infractions visées, le projet de loi considère également d'autres éléments pour vérifier si la confiance du public est amoindrie en raison du manque d'intégrité de l'entreprise, notamment lorsqu'elle a eu un comportement répréhensible dans le cours de ses affaires. À cet effet, l'Autorité des marchés financiers sera responsable de délivrer une autorisation de contracter à toute entreprise qui veut faire affaire avec l'État, valide pour une période de trois ans. Cette autorisation pourra être retirée en tout temps si les conditions de délivrance ne sont plus respectées par cette entreprise.

En permettant aux seules entreprises intègres de soumissionner sur les contrats publics, ces mesures contribueront à rétablir une saine concurrence et à renforcer l'efficience et l'efficacité des processus contractuels, assurant ainsi une meilleure utilisation des fonds publics.

#### 3. REVOIR LES ORIENTATIONS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Les ressources informationnelles doivent constituer un levier privilégié pour accroître la performance de l'administration publique. Des montants importants sont ainsi consentis aux ressources informationnelles dans les ministères et organismes ainsi que dans les réseaux. Ces montants sont de l'ordre de 2,5 milliards de dollars annuellement.

Au cours des dernières années, le vérificateur général a mis en lumière des lacunes importantes principalement quant à l'évaluation des besoins et des coûts des projets, à la gouvernance exercée par les organismes centraux, à leur capacité d'analyse et de traitement de l'information, ainsi qu'à la stratégie à l'égard de la main-d'œuvre dans ce domaine. À l'heure actuelle, 11 projets totalisant des investissements à terme de 701 millions de dollars sont d'ailleurs identifiés comme nécessitant un suivi serré par le Secrétariat du Conseil du trésor. Dans ce contexte, le gouvernement a demandé un portrait complet de la situation. Il entend ensuite apporter les correctifs appropriés pour régulariser la situation.

#### 4. ACCROÎTRE LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

La performance d'un État se mesure notamment par la qualité de son administration publique. Cette dernière doit s'acquitter de ses fonctions de manière efficace et efficiente. Elle doit sans cesse chercher à se renouveler et à améliorer ses façons de faire. Cela est particulièrement important dans le contexte économique et budgétaire actuel qui impose continuellement de faire davantage avec des ressources limitées. Le gouvernement entend proposer des actions concrètes afin d'offrir aux Québécoises et aux Québécois des services de meilleure qualité et à meilleur coût sur l'ensemble du territoire québécois.

Dans cet esprit, il cherchera d'abord à renforcer le recours à l'évaluation de programmes qui constitue un levier puissant d'amélioration. Les orientations en vigueur datent de 2002 et font en sorte que l'évaluation s'exerce surtout de façon décentralisée dans les ministères et organismes. Cette situation, bien qu'elle favorise la responsabilisation des dirigeants administratifs, a pour effet que l'information produite ne répond pas forcément aux besoins du gouvernement, notamment à ceux du Conseil du trésor.

Afin de trouver un juste équilibre entre la responsabilisation des administrateurs publics et les besoins d'information du gouvernement, les orientations en évaluation de programmes seront revues au cours de la prochaine année. Le Secrétariat du Conseil du trésor mènera aussi rapidement à terme les travaux entrepris en vue de déployer un outil d'évaluation des programmes dans l'appareil gouvernemental.

#### CONCLUSION

Par l'ensemble de ses actions, notre gouvernement entend imposer davantage de rigueur à la gestion des fonds publics. Il s'attaque dès maintenant au problème de la corruption en proposant le projet de loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Ce projet constitue un pas important en vue de rétablir la confiance de la population envers l'administration publique et de minimiser le coût des contrats.

En outre, tous les ministères et organismes budgétaires contribueront à l'effort budgétaire en respectant rigoureusement les cibles de dépenses qui leur ont été signifiées. Les organismes autres que budgétaires sont également appelés à faire leur juste part afin d'éliminer le déficit budgétaire. Notre gouvernement fait preuve de réalisme, de rigueur et de lucidité. Il prend les moyens qui s'imposent pour dénouer l'impasse budgétaire et s'engage fermement à revenir à l'équilibre budgétaire dès 2013-2014.

Les gestes accomplis à ce jour ainsi que le plan d'action proposé par notre gouvernement sont nécessaires dans le contexte économique et budgétaire actuel. Ils sont la démonstration de notre engagement à favoriser la prospérité économique du Québec en rétablissant la discipline budgétaire. Notre gouvernement entend contrôler de façon soutenable la croissance des dépenses et de la dette. Il convie ainsi tous les acteurs de la société à participer à cet effort collectif indispensable.

STÉPHANE BÉDARD

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

#### LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES 2012-2013 ET LE BUDGET DE DÉPENSES 2013-2014

#### 1. LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES 2012-2013

Pour l'exercice financier 2012-2013, les dépenses budgétaires du gouvernement s'établissent à 70 558,7 M\$. Les dépenses de programmes s'élèvent à 62 642,0 M\$, soit le même niveau que prévu au Budget de dépenses 2012-2013 en mars dernier. Quant au service de la dette, il s'établit à 7 916,7 M\$, en baisse de 320,3 M\$ par rapport au niveau présenté en mars dernier.

#### Évolution du budget de dépenses 2012-2013

(en millions de dollars)

	Dépenses de programmes	Service de la dette	Dépenses budgétaires
Budget de dépenses 2012-2013	62 642,0	8 237,0	70 879,0
Variation	-	(320,3)	(320,3)
Dépense probable 2012-2013	62 642,0	7 916,7	70 558,7

### 1.1 LES MESURES MISES EN ŒUVRE POUR RESPECTER L'OBJECTIF DE DÉPENSES DE PROGRAMMES EN 2012-2013

Dans le cadre de la mise à jour de l'automne du suivi budgétaire, les ministères ont indiqué des dépassements totalisant 1 083,0 M\$, incluant 159,0 M\$ en risques.

Une part importante des dépassements est attribuable au ministère de la Santé et des Services sociaux, notamment pour des coûts additionnels à l'assurance médicaments et ceux découlant des négociations avec les ressources intermédiaires et celles de type familial. Le solde se répartit dans l'ensemble des autres portefeuilles dont :

- 83,0 M\$ sont reliés aux élections générales du 4 septembre 2012;
- 50,0 M\$ découlent du conflit avec les étudiants;
- 62,0 M\$ au ministère de la Justice résultant, entre autres, de l'impact des négociations avec les différents groupes de la famille juridique (juristes, cadres juridiques, procureurs aux poursuites criminelles et pénales, procureurs en chef).

Pour respecter l'objectif de dépenses 2012-2013, tous les ministères ont été mis à contribution. Ainsi, le Conseil du trésor a décrété une suspension du droit d'engager des crédits de 341,0 M\$. En conséquence, les crédits disponibles pour les ministères ont été diminués du même montant. Les ministères ont de plus identifié des mesures d'économie afin de résorber à même leur enveloppe de dépenses allouée en début d'exercice une partie des dépassements identifiés totalisant 433,0 M\$. Le Conseil du trésor a également demandé aux ministères de gérer leurs risques s'élevant à 159,0 M\$.

Finalement, des crédits périmés de fin d'exercice s'établissant à 150,0 M\$ ont été escomptés dès maintenant. Ce montant correspond au niveau habituel de crédits périmés constaté à la fin d'un exercice financier. Le Secrétariat du Conseil du trésor maintiendra un suivi rigoureux des dépenses de programmes afin notamment de s'assurer de la réalisation des crédits périmés escomptés. Au besoin, le Conseil du trésor prendra les moyens appropriés afin de respecter l'objectif de dépenses fixé pour l'exercice financier 2012-2013.

#### 1.2 L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES 2012-2013 DU GOUVERNEMENT

Les dépenses de programmes sont en hausse de 1,9 %, s'élevant à 62 642,0 M\$ en 2012-2013 comparativement à 61 502,8 M\$ en 2011-2012.

Le service de la dette s'établit à 7 916,7 M\$, ce qui représente une augmentation de 569,1 M\$ ou de 7,7 % par rapport à 2011-2012.

Ainsi, les dépenses budgétaires du gouvernement encourues au cours de l'exercice financier 2012-2013 s'établissent à 70 558,7 M\$, en hausse de 1 708,3 M\$ ou de 2,5 % par rapport à l'exercice financier précédent.

#### Dépenses budgétaires 2012-2013

(en millions de dollars)

	2012-2013	2011-2012	Variation	
	2012-2013		М\$	%
Dépenses de programmes	62 642,0	61 502,8	1 139,2	1,9
Service de la dette	7 916,7	7 347,6	569,1	7,7
Dépenses budgétaires	70 558,7	68 850,4	1 708,3	2,5

#### 2. LE BUDGET DE DÉPENSES 2013-2014

Au Discours sur le budget 2012-2013, le gouvernement fixait les dépenses de programmes pour l'exercice financier 2013-2014 à 63 751,0 M\$. Ces dépenses ont été révisées pour être portées à 63 791,0 M\$. Cette augmentation de 40,0 M\$ permet d'assurer la transition entre la fin de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013 (SQRI 2010-2013) et la mise en place de la nouvelle Politique nationale de la recherche et de l'innovation annoncée le 31 octobre 2012 par la première ministre lors du discours d'ouverture de la 40<sup>e</sup> législature de l'Assemblée nationale.

Par rapport à l'exercice financier 2012-2013, les dépenses de programmes augmentent de 1,8 %, ou de 1 149,0 M\$. Le gouvernement maintient donc le taux de croissance prévu au budget 2012-2013 pour l'exercice 2013-2014.

Pour sa part, le service de la dette s'établit à 8 600,8 M\$, en hausse de 684,1 M\$ par rapport à 2012-2013. Cette hausse s'explique par l'augmentation prévue des taux d'intérêt, par l'augmentation de la dette et par l'impact des rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (qui sont inscrits en déduction des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite).

Au total, les dépenses budgétaires du gouvernement pour l'exercice financier 2013-2014 présentent une croissance de 2,6 % par rapport à 2012-2013, pour s'établir à 72 391,8 M\$.

### Évolution des dépenses budgétaires 2013-2014 (en millions de dollars)

	2013-2014	2012-2013	Variation	
	2013-2014	2012-2013	М\$	%
Dépenses de programmes	63 791,0	62 642,0	1 149,0	1,8
Service de la dette	8 600,8	7 916,7	684,1	8,6
Dépenses budgétaires	72 391,8	70 558,7	1 833,1	2,6

### 2.1 LES MESURES MISES EN ŒUVRE POUR RESPECTER L'OBJECTIF DE DÉPENSES DE PROGRAMMES EN 2013-2014

Le retour à l'équilibre budgétaire dès 2013-2014 exige des efforts importants de la part des ministères et organismes afin de ramener la croissance structurelle des dépenses à un niveau compatible avec la capacité budgétaire du gouvernement.

Afin de respecter l'objectif de dépenses, des mesures d'économie relatives aux dépenses ont été mises en œuvre, notamment :

- L'autofinancement par les ministères de l'indexation salariale de 1,75 % applicable au 1<sup>er</sup> avril 2013 ainsi que de l'impact de la progression salariale. Les réseaux de la santé, de l'éducation et de l'enseignement supérieur ne sont pas visés par cette mesure;
- Le report ou l'étalement aux prochains exercices de certains projets dont des mesures du Discours sur le budget annoncées en mars 2011 ou 2012;

Une cible d'économie de 200 M\$ à réaliser au courant de l'exercice financier 2013-2014 a été établie.
 Les ministères recevront au début de l'exercice financier 2013-2014 leur quote-part des mesures à réaliser.

De plus, des mesures spécifiques de réduction de dépenses ont été identifiées :

- Une révision au régime d'assurance médicaments devant générer des économies de 336 M\$. Ces changements comprennent :
  - L'abolition de la règle voulant qu'un médicament innovateur soit remboursé à son plein prix pendant 15 ans à compter de son inscription sur la liste des médicaments;
  - La révision du mécanisme d'indexation des prix des médicaments innovateurs;
  - La révision de la marge bénéficiaire accordée aux grossistes pour les médicaments;
  - La révision de la couverture de certaines fournitures médicales et de médicaments.
- Une révision du régime de péréquation scolaire pour le rendre plus équitable. Cette révision entraînera une économie de 150 M\$ pour l'exercice financier 2013-2014;
- Une révision de l'aide aux entreprises accordée par l'ancien ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Cette révision doit procurer des économies de 68 M\$.

Enfin, des mesures touchant les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux sont prévues :

Une cible d'économie de 200 M\$ à réaliser par les entités consolidées a été fixée, dont 100 M\$
applicables aux organismes autres que budgétaires et aux fonds spéciaux subventionnés.

À cette fin, les dépenses de fonctionnement et de rémunération des entités consolidées seront réduites en moyenne de 2 % ou selon un montant déterminé par le gouvernement.

Le ministère des Finances et de l'Économie et le Secrétariat du Conseil du trésor transmettront aux responsables des organismes autres que budgétaires et des fonds spéciaux visés leur quote-part des économies à réaliser de même que les modalités d'application d'ici le 31 mars 2013.

#### 2.2 LA VARIATION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES EN 2013-2014

Les dépenses de programmes augmentent de 1 149,0 M\$ en 2013-2014, soit de 1,8 % par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette croissance est octroyée principalement aux quatre portefeuilles suivants :

- 1 039,1 M\$ au portefeuille « Santé et Services sociaux », soit une croissance de 3,4 %. En incluant les dépenses financées par le Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS), le taux de croissance passe à 4,8 %;
- 182,9 M\$ au portefeuille « Éducation, Loisir et Sport », soit une hausse de 1,8 %;

- 121,7 M\$ au portefeuille « Enseignement supérieur, Recherche, Science et Technologie », soit une hausse de 2,0 %;
- 77,3 M\$ au portefeuille « Famille », soit une hausse de 3,2 %.

### Répartition de la croissance des dépenses de programmes 2013-2014 (en millions de dollars)

	Budget de dépenses	Dépense probable	Variat	ion
	2013-2014	2012-2013	M\$	%
Santé et Services sociaux	31 258,3	30 219,2	1 039,1	3,4 <sup>1</sup>
Éducation, Loisir et Sport	10 205,4	10 022,5	182,9	1,8
Enseignement supérieur, Recherche, Science et Technologie	6 337,0	6 215,3	121,7	2,0
Famille	2 474,4	2 397,1	77,3	3,2
Autres portefeuilles	13 815,9	13 937,9	(122,0)	(0,9)
Économies à réaliser par les entités consolidées subventionnées	(100,0)	-	(100,0)	-
Crédits périmés escomptés	(200,0)	(150,0)	(50,0)	-
Total	63 791,0	62 642,0	1 149,0	1,8

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> En incluant les dépenses financées par le FINESSS, le taux de croissance passe à 4,8 %.

#### SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

#### Hausse de 1 039 M\$ du budget de dépenses en 2013-2014

La croissance allouée au ministère de la Santé et des Services sociaux s'élève à 1 039,1 M\$ en 2013-2014, soit une hausse de 3,4 % par rapport à 2012-2013. Cette croissance permet notamment :

- De couvrir plus particulièrement le coût de système spécifique à la santé, l'indexation des dépenses autres que salariales du réseau et la rémunération prévue pour le personnel du réseau;
- De financer les augmentations de rémunération prévues pour les professionnels de la santé ainsi que la hausse des coûts du régime d'assurance médicaments.

La croissance de ce portefeuille tient compte également des économies escomptées dans le cadre du plan d'optimisation du réseau de la santé et des services sociaux, dont la rationalisation des services administratifs, la révision du nombre de corporations d'achats en misant sur une spécialisation de leur expertise, des économies au niveau des technologies de l'information et par une amélioration de l'efficience dans la dispensation des services. Elle comprend aussi des mesures permettant notamment de réduire les coûts du régime d'assurance médicaments, telles que mentionnées à la section 2.1.

Au budget du ministère de la Santé et des Services sociaux s'ajoutent les dépenses financées par le FINESSS pour lequel une somme de 1 449,0 M\$ est prévue en 2013-2014. En tenant compte de ces dépenses, la croissance du budget allouée à la santé et aux services sociaux est de 4,8 % en 2013-2014. Le FINESSS permet notamment de financer le maintien et l'accès aux services, dont ceux en lien avec le plan d'investissements pour les personnes âgées, le plan d'accès pour les personnes ayant une déficience intellectuelle ou physique et le déploiement des groupes de médecine de famille ainsi que l'augmentation des volumes de services en chirurgie.

#### **ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT**

#### Hausse de 183 M\$ du budget de dépenses en 2013-2014

Les dépenses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport augmentent de 182,9 M\$ en 2013-2014, soit de 1,8 % par rapport à 2012-2013. Cette croissance permet notamment :

- Le financement des différents facteurs de croissance du réseau de l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire, notamment les paramètres salariaux, les effets de clientèle et la dette subventionnée;
- La mise en œuvre de l'enseignement de l'anglais intensif en 6<sup>e</sup> année du primaire, L'École 2.0 : La classe branchée et du programme La culture du sport à l'école secondaire publique;
- La bonification de certains programmes au secteur du loisir et du sport, soit des enveloppes additionnelles pour Placements Sports, le programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisirs et le Défi sportif AlterGo;
- La réduction du nombre d'élèves par classe au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire, l'ajout de ressources professionnelles et la bonification des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Par ailleurs, à cette croissance s'ajouteront 75,8 M\$ à transférer en cours d'année à partir de la provision pour l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. En tenant compte de ce montant, qui s'ajoutera au budget 2013-2014 du Ministère, la croissance est plutôt de 258,7 millions de dollars, soit 2,6 %.

#### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

#### Hausse de 122 M\$ du budget de dépenses en 2013-2014

Les dépenses pour le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie augmentent de 121,7 M\$ en 2013-2014, soit de 2,0 % par rapport à 2012-2013. Cette croissance permet notamment de maintenir les paramètres salariaux, les effets de clientèle et le financement de la recherche et la dette subventionnée.

L'augmentation du budget de dépenses du volet « Enseignement supérieur » est de 159,2 M\$, soit de 2,7 % par rapport à la dépense probable de 2012-2013. Cette hausse permet le financement de différents facteurs de croissance notamment ceux liés à l'augmentation de l'effectif étudiant.

Le budget dédié au volet « Recherche, Science et Innovation » présente une enveloppe totale de 302,9 M\$, en baisse de 37,5 M\$ en raison notamment de la fin de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013. À cet égard, mentionnons tout de même que le Ministère dispose de montants pour assurer la transition jusqu'à la mise en place de la nouvelle Politique nationale de la recherche et de l'innovation.

#### **FAMILLE**

#### Hausse de 77 M\$ du budget de dépenses en 2013-2014

Le budget du ministère de la Famille augmente de 77,3 M\$, soit de 3,2 % par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette variation est principalement attribuable aux coûts du développement de nouvelles places à contribution réduite en 2013-2014, aux coûts reliés aux augmentations salariales et autres bénéfices négociés dans les conventions collectives pour les éducatrices en centre de la petite enfance et aux coûts des ententes négociées avec les responsables des services de garde en milieu familial.

#### **AUTRES MINISTÈRES**

#### Diminution globale de 0,9 %

Les principales variations des autres ministères sont les suivantes :

- Le budget du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire augmente de 22,1 M\$, soit de 1,4 %. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des coûts liés au remboursement du service de dette des programmes d'infrastructure à la suite de la réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures, compensée partiellement par une réduction de la contribution du Québec à la Société d'habitation du Québec considérant les autres sources de financement dont elle dispose;
- Le budget du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation diminue de 5,3 M\$, soit de 0,5 %, en raison principalement de l'effet net de l'augmentation du budget alloué aux mesures d'adaptation mises en place dans le cadre des modifications apportées au programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, et de la diminution des besoins au niveau du remboursement du déficit cumulé de La Financière agricole du Québec antérieur au 31 mars 2010, déficit assumé par le gouvernement;
- Le budget de l'**Assemblée nationale** augmente de 0,4 M\$. Cette variation nette est composée d'une augmentation résultant principalement de l'indexation des salaires et des dépenses de fonctionnement compensée en partie par des dépenses non récurrentes en 2012-2013 liées aux élections générales tenues le 4 septembre 2012;
- En excluant le Fonds de suppléance, le budget du **Conseil du trésor et de l'Administration gouvernementale** augmente de 2,2 M\$. Cette variation s'explique principalement par la mise en œuvre de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (L.R.Q., c. G-1.03) et de la Stratégie de gestion des ressources humaines 2012-2017 ainsi que par le soutien financier relatif aux activités de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction. Ces hausses budgétaires sont compensées par des mesures d'économie dont celles visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014;
- Le budget du ministère du **Conseil exécutif** diminue de 27,3 M\$. Cette variation s'explique principalement par une révision des budgets de transfert relatifs à la Promotion et au développement de la région métropolitaine et aux Affaires autochtones;

- Le budget destiné au ministère de la Culture et des Communications augmente de 12,9 M\$, soit de 2,1 %. Cette variation s'explique principalement par la hausse des frais d'exploitation de la salle de la Maison symphonique de Montréal, tel que prévu à l'entente de partenariat public-privé, par une augmentation du service de dette subventionnée, compensée en partie par diverses mesures d'économie;
- Le budget du ministère du **Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs** augmente de 6,3 M\$, soit de 2,4 %. Cette augmentation est notamment attribuable aux ressources allouées au Ministère pour la modernisation des barrages publics, à l'ajout d'un montant au programme ClimatSol ainsi qu'à une augmentation des sommes accordées au service de dette lié aux investissements de la Société des établissements de plein air du Québec dans les parcs et les services fauniques;
- Le budget alloué au ministère de l'**Emploi et de la Solidarité sociale** est en baisse de 121,3 M\$. Cette variation s'explique essentiellement par une somme de 75,0 M\$ reçue en 2012-2013 de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants, à laquelle s'ajoute l'effet escompté de la baisse de clientèle aux programmes d'aide financière de dernier recours de même que des mesures d'économie mises en œuvre afin de contribuer à l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014. Cette diminution est en partie compensée par l'impact de l'indexation des prestations d'aide financière de dernier recours;
- Excluant le Service de la dette, le budget de dépenses 2013-2014 du ministère des Finances et de l'Économie s'élève à 713,1 M\$, en baisse de 58,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013.
   Cette diminution résulte essentiellement d'une révision de l'aide accordée aux entreprises incluant les mandats gouvernementaux et d'une réévaluation des priorités quant aux initiatives concernant les revenus;
- Le budget du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles est supérieur de 133,9 M\$ comparativement à la dépense probable de 2012-2013. Cette variation s'explique par le fait que la dépense probable 2012-2013 exclut les sommes transférées aux ministères de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de la Santé et des Services sociaux et de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour des activités de soutien à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes, mais inclut les montants associés au crédit au net. Cette variation s'explique également par la réduction de dépenses de publicité et par l'augmentation du budget de l'Office québécois de la langue française afin de déployer de nouvelles stratégies et d'intensifier les efforts dans le traitement des plaintes et pour mettre en œuvre des nouvelles actions pour affirmer le visage français dans le centre-ville de Montréal;
- Le budget du ministère de la Justice augmente de 6,4 M\$. Cette variation s'explique essentiellement
  par les coûts additionnels découlant de la hausse du nombre de juges à la Cour du Québec et du
  personnel de soutien s'y rattachant, des investissements immobiliers, notamment ceux autorisés
  dans certains palais de justice, et ceux découlant des effectifs supplémentaires accordés au
  Directeur des poursuites criminelles et pénales ainsi que par la hausse des seuils d'admissibilité à
  l'aide juridique et par l'amélioration des conditions de travail des procureurs, des juristes et des
  cadres juridiques;
- Le budget des **Personnes désignées par l'Assemblée nationale** diminue de 74,3 M\$ principalement en raison du coût associé à la tenue des élections générales le 4 septembre 2012;

- Le budget du ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur diminue de 19,7 M\$ comparativement à la dépense probable 2012-2013. Cette variation s'explique par une restructuration des bureaux d'immigration du Québec à l'étranger qui vient consolider un réseau de trois bureaux continentaux, par un repositionnement du programme exportation et par un redéploiement des activités du Ministère en lien avec les orientations gouvernementales;
- La baisse de 114,9 M\$ du ministère des Ressources naturelles s'explique d'abord par des dépassements de 37,0 M\$ inscrits à la dépense probable 2012-2013, notamment pour la suppression de feux de forêt et les travaux sylvicoles. Cette baisse s'explique aussi, pour un total de 50,0 M\$, par le plan quinquennal de financement du secteur « Forêt », annoncé au Discours sur le budget 2012-2013, lequel prévoit une diminution du financement par crédits budgétaires, compensée par une augmentation équivalente du financement par redevances. Le solde de la diminution s'explique par des dépenses qui seront assumées par le Fonds d'information sur le territoire et le Fonds des ressources naturelles, ainsi que par divers autres ajustements et mesures d'économie;
- Le budget du ministère de la Sécurité publique augmente de 0,2 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'exploitation du système intégré de radiocommunications policières, les loyers additionnels découlant des projets immobiliers ainsi que certaines indexations salariales et non salariales, compensée par la mise en œuvre des mesures d'économie afin de respecter le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014;
- Le budget de dépenses 2013-2014 du ministère des Transports s'établit à 709,0 M\$, ce qui représente une diminution de 10,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette variation s'explique principalement par des mesures d'économie appliquées sur les dépenses administratives ainsi que par la diminution de montants accordés dans le cadre de programmes d'aide. Ces diminutions sont compensées partiellement par une augmentation de la contribution au Fonds des réseaux de transport terrestre pour le financement des organismes de transport en commun en vertu du programme de la Société de financement des infrastructures locales du Québec, conformément au nouveau partage du financement des infrastructures locales établi en 2012-2013 avec le ministère des Finances et de l'Économie:
- Finalement, la baisse de 0,4 M\$ au ministère du **Travail** est attribuable aux mesures d'économie visant à assurer le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014.

ANNEXE

La variation entre le Budget de dépenses 2013-2014 et la dépense probable 2012-2013 (en millions de dollars)

	Budget dépenses 2013-2014	Dépense probable 2012-2013	Variation	
			M\$	%
Assemblée nationale	119,5	119,1	0,4	0,4
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	82,4	156,7	(74,3)	(47,4)
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	1 567,7	1 545,6	22,1	1,4
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 061,9	1 067,2	(5,3)	(0,5)
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	954,5	826,5	128,0	0,3 2
Conseil exécutif	551,1	578,4	(27,3)	(4,7)
Culture et Communications <sup>1</sup>	631,0	618,1	12,9	2,1
Développement durable, Environnement, Faune et Parcs	273,1	266,8	6,3	2,4
Éducation, Loisir et Sport	10 205,4	10 022,5	182,9	1,8 3
Emploi et Solidarité sociale	4 225,2	4 346,5	(121,3)	(1,1)4
Enseignement supérieur, Recherche, Science et Technologie	6 337,0	6 215,3	121,7	2,0
Famille	2 474,4	2 397,1	77,3	3,2
Finances et Économie <sup>1</sup>	713,1	771,7	(58,6)	(7,6)
Immigration et Communautés culturelles	327,3	193,4	133,9	2,2 5
Justice	811,5	805,1	6,4	0,8
Relations internationales, Francophonie et Commerce extérieur	121,5	141,2	(19,7)	(14,0)
Ressources naturelles	405,1	520,0	(114,9)	(22,1)
Santé et Services sociaux	31 258,3	30 219,2	1 039,1	3,4 6
Sécurité publique	1 231,3	1 231,1	0,2	0,0
Transports	709,0	719,4	(10,4)	(1,4)
Travail	30,7	31,1	(0,4)	(1,4)
Économies à réaliser par les entités consolidées subventionnées	(100,0)	-	(100,0)	-
Crédits périmés escomptés	(200,0)	(150,0)	(50,0)	-
Dépenses de programmes	63 791,0	62 642,0	1 149,0	1,8
Service de la dette	8 600,8	7 916,7	684,1	8,6
Dépenses budgétaires	72 391,8	70 558,7	1 833,1	2,6

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque portefeuille peut ne pas correspondre au total. Les dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2013-2014.

#### Références

- Pour les fins de ce tableau, le service de la dette est exclu des dépenses des portefeuilles « Finances et Économie » et « Culture et Communications ».
- Le pourcentage de variation a été calculé en excluant le programme Fonds de suppléance.
- En excluant de la dépense probable les transferts provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants, le pourcentage de variation serait de 2,6 %.
- Le pourcentage de variation a été calculé en excluant de la dépense probable les transferts provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants.
- Le pourcentage de variation a été calculé en excluant du Budget de dépenses 2013-2014 la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants et en excluant de la dépense probable, les montants associés au crédit au net.
- En tenant compte des dépenses financées par le FINESSS, soit 1 449,0 M\$ dans le Budget de dépenses 2013-2014 et 998,0 M\$ dans la dépense probable, le pourcentage de variation serait de 4,8 %.

#### Note

Concernant les références 2 à 6, une provision est un élément d'un programme pour laquelle la loi sur les crédits donne au Conseil du trésor le pouvoir d'autoriser le transfert d'une partie d'un crédit entre programmes ou portefeuilles pour les objets et, s'il y a lieu, selon les conditions qui sont déterminées au volume **Crédits des ministères et organismes**.

